



## Droit de visite demenagement du pere

Par **Damedavalon**, le **23/05/2016** à **22:26**

Bonsoir,

Je suis divorcée depuis 6ans et j'ai la garde de mes filles de 13 et 18ans. Leur père a décidé de quitter la région pour partir dans le sud avec sa compagne et leur fils dès septembre. Il souhaite juste augmenter la pension alimentaire de 50e passant ainsi à 200e par enfant et ne souhaite voir sa fille que 3 semaines par an pour pouvoir partir en vacances avec son autre famille... Quels conseils pouvez vous me donner svp??

Par **Visiteur**, le **24/05/2016** à **08:26**

Bonjour,

ce n'est pas à lui de décider du montant de la pension mais au JAF. Pour le reste il n'a qu'un droit de visite et non obligation. MAis il faut mettre tout ceci par écrit pour éviter des soucis par la suite.

Par **Damedavalon**, le **24/05/2016** à **15:11**

Merci pour votre réponse, je pense prendre un avocat pour défendre au mieux mes intérêts et ceux de mes filles car je sais que nous n arriverons pas à trouver un accord...si quelqu'un connaît un avocat spécialisé dans le domaine dans l Eure, merci par avance